

## Mandat du coordonnateur médical local à la table local du DRMG

### Mandat

Le coordonnateur médical local (CML) sous l'autorité du comité de direction du DRMG participe et collabore activement au fonctionnement des tables locales de la médecine générale en créant des liens fonctionnels étroits avec le chef de la table locale. Le CML transmet au chef de la table locale les enjeux ou problématiques non résolus au sein du RLS en lien avec l'organisation de services de proximité et leur continuité ainsi que l'accessibilité aux services de première ligne dans les GMF, Cliniques et CLSC. Il présente l'état de situation du GAMF ainsi qu'une liste de patients pour attribution urgente.